



Photographe (H/F/X)

Communication - Audiovisuel

Chef d'entreprise

Durée

2 ans

Tranche d'âge

18 à 25 ans

25 ans et +

Finalité

Diplôme

Pratique en entreprise / Alternance

Oui

Métier en pénurie / Fonction critique

Non



Vous avez une certaine sensibilité quand il s'agit d'images ? Vous avez le don de capturer l'instantanéité d'un moment, d'une expression, d'un paysage ? Vous êtes plus à l'aise derrière l'objectif que devant ? Alors pourquoi ne pas devenir Photographe ? Promis, vous ne serez pas obligé / obligée de sourire !

Le photographe et la photographe sont des professionnels de la prise de vue. Ils maîtrisent tous les types d'appareils photos ainsi que les techniques liées à la luminosité, l'ouverture, la vitesse, l'éclairage. Ils réalisent des photos de tous types selon leur domaine de prédilection : reportage en milieu professionnel, photos en studio, événementiel, photos publicitaires...

Au cours de cette formation de Chef d'entreprise, vous développerez toutes les compétences et apprendrez toutes les techniques nécessaires au métier de photographe:

Réaliser des photos en argentique: vous préparez des mises en situation photographique avec des appareils analogiques. Vous installez des équipements, des appareils d'éclairage et des décors. Vous prenez des vues avec des appareils analogiques en labo ou sur site, développez et scannez des photos. Vous effectuez des tirages et la finition de photos N&B sur des supports. Vous gérez des consommables et des équipements avec leur maintenance.

Réaliser des prises de vue avec des appareils numériques: vous préparez des projets de photographie numérique, prenez des vues avec des appareils numériques et effectuez des prises d'images par caméra vidéo légère.

Traiter des images avec des outils informatiques: vous apprenez à capter et à transférer des images fixes et animées numérisées. Vous exploitez les fonctionnalités de logiciels de traitement d'images.

Gérer des produits et des services photographiques: vous vous positionnez dans la chaîne de la communication multimédia, développez votre culture de créateur photographique. Vous utilisez les moyens informatiques adéquats et évolués pour votre métier. Vous présentez des œuvres sur des supports physiques. Vous réalisez une galerie Web de photos à l'aide de logiciels spécialisés. Vous établissez des devis et des plannings de production photographique et organisez des expositions de photos.

Créer sa propre activité professionnelle et en maîtriser les aspects de gestion: vous gérez les aspects comptables, financiers, fiscaux et commerciaux. Vous appréhendez les éléments essentiels de la législation.

Alors si vous souhaitez que votre avenir professionnel ne prenne pas la "pose", rendez-vous dans l'un des Centres IFAPME qui proposent cette formation afin de vous y inscrire !

La pratique en entreprise est recommandée dans cette formation via le modèle de formation en alternance

(<https://www.ifapme.be/decouvrir-lalternance>) : ± 8h de cours en horaire décalé et ± 30h de pratique en entreprise par semaine ; rémunérés.

Débouché(s) métier(s)

Photographe indépendant / Photographe indépendante

Responsable d'un studio photo, d'un commerce de vente et de développement de photos

Employé / Employée dans une agence de communication, un média, une entreprise publicitaire...

Artiste

Débouché(s) future(s) formation(s)

Réalisateur audio-visuel (<https://ifapme.be/formations/chef-dentreprise/realisateur-audio-visuel>)

Gestionnaire de projet en digital marketing (<https://ifapme.be/formations/coordination-et-encadrement/gestionnaire-de-projet-en-digital-marketing>) marketing)

Point(s) fort(s)

Contact client Sur le terrain Créativité Travail en studio et sur le terrain

Finalité

Diplôme de formation de Chef d'entreprise homologué par la Communauté française Certificat de connaissances de base en gestion

Aptitudes

Le photographe doit respecter les horaires convenus, réagir rapidement, avec calme et maîtrise de soi, en présence d'un événement soudain, appliquer rigoureusement les règles de l'entreprise en matière de sécurité, d'hygiène et de respect de l'environnement, respecter la déontologie et appliquer la réglementation et les instructions en vigueur dans l'entreprise.

Il est capable de présenter une image positive de l'entreprise, de s'intégrer dans l'environnement de travail, de se tenir informé de l'évolution du métier, de travailler méthodiquement et rigoureusement, de faire preuve de créativité, de s'approprier de nouvelles techniques, d'accepter les imprévus et rechercher les solutions, de travailler dans le noir ou à la lumière artificielle.

Il apprécie le contact clientèle.

Programme

1ère année :

P01/5 Création d'entreprise, droit et législation du secteur TIC (26h)

P01/5 Comptabilité et gestion financière (32h)

P01/5 Photographie "argentique" (62h)

P01/5 Analyse critique (8h)

P01/5 Traitement de l'image (32h)

P01/5 Anglais (40h)

P01/5 Technologie des équipements (28h)

P01/5 Technologie de l'image numérique (32h)

P01/5 Photographie "numérique" (36h)

2ème année :

P01/6 Anglais (40h)

P01/6 Création d'entreprise, droit et lég. secteur TIC (12h)

P01/6 Comptabilité et gestion financière (18h)

P01/6 Fiscalité (12h)

P01/6 Gestion commerciale (8h)

P01/6 Projet d'entreprise, esprit d'entreprendre (12h)

P01/6 Communication et culture artistique (20h)

P01/6 Photographie "numérique" (66h)

P01/6 Traitement de l'image (40h)

P01/6 Gestion des produits et des services (32h)

P01/6 Photographie "argentique" (36h)



Conditions d'admission à une formation pour adultes

Ne plus être soumis à l'obligation scolaire (<http://www.enseignement.be/index.php?page=24546&navi=22#r%C3%A8gles>) ;

Satisfaire à l'une de ces 3 exigences :

Soit **être titulaire du certificat d'apprentissage IFAPME** ou avoir terminé avec fruit les cours généraux et professionnels de fin d'apprentissage et réussir l'examen pratique au plus tard en fin de la seconde année de formation ;

Soit avoir suivi avec fruit le **2ème degré de l'enseignement secondaire général, technique ou artistique**, ou le 3ème degré de l'enseignement secondaire professionnel et dans ce cas avoir obtenu le certificat de qualification ;

Soit avoir satisfait à un **examen d'entrée**.

S'inscrire aux cours de formation dans la profession faisant l'objet de la convention de stage dans les 6 semaines à dater du premier cours et au plus tard le 31 octobre.

Il peut exister des conditions particulières pour quelques formations. Soyez attentif aux mentions indiquées dans la fiche formation que vous consulterez.

S'inscrire à une formation pour adultes

Délais et informations

Les inscriptions sont **ouvertes jusqu'au fin octobre**. En cas d'année préparatoire, les inscriptions sont **possibles jusqu'au 15 novembre**. Il est possible de s'inscrire à certaines formations (<https://www.ifapme.be/rentree-janvier>) pendant le mois de **janvier**.

Des droits d'inscription sont requis. Le montant varie d'une formation à l'autre mais est compris généralement entre 220 et 350€ ou plus.

Prenez contact avec le Centre IFAPME (<https://ifapme.be/centres>) qui organise la formation.

S'inscrire

Pour l'inscription proprement dite, munissez-vous des documents suivants :

votre **carte d'identité** ;

une **copie du dernier diplôme** (ou bulletin) obtenu ;

si vous êtes demandeur d'emploi et vous vous inscrivez à une formation à un "métier en pénurie" (<https://ifapme.be/actualites/metiers-en-penuriecritiques-60-formations-ifapme-y-repondent>), une **attestation d'inscription au FOREM** (<https://www.leforem.be/>) pour profiter d'un possible incitant financier.

Après cette inscription, **si l'Alternance est possible pour cette formation**, vous pouvez trouver une entreprise avec laquelle signer une convention de stage.

Pour signer votre convention ou en cas de difficultés, contactez un Service de l'IFAPME près de chez vous. Pour ce rendez-vous, munissez-vous des documents suivants :

votre carte d'identité

la preuve de votre inscription à la formation.



Charleroi - La Chaufferie

Rue Avéroës 5 6000 Charleroi

0479 88 28 63

Accueil :

Du lundi au vendredi : de 9h à 20h30

Le samedi : de 9h à 11h30

/

info.charleroi@ifapme.be

Type d'inscription

Au Centre/lieu de formation

Dispenses partielles

Consultez votre centre pour en savoir plus.

Bon à savoir

Inscription possible jusqu'au 30 octobre de l'année académique concernée.